



ATTESTATION SUR L HONNNEUR

POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACQUISITION D'UN CYCLE NEUF TYPES : VELO PLIANT, VELO À ASSISTANCE ELECTRIQUE OU TROTINETTE ELECTRIQUE

Je soussigné(e)

M MME

Nom

Prénom.....

Adresse N°.....Rue

Code Postal **74970** Ville **MARIGNIER**

acquéreur d'un cycle

M'engage dans le cadre de la présente convention

- à ne percevoir qu'une seule aide de la commune de Marignier.
- à apporter la preuve aux services de la commune qui en feront la demande que je suis bien en possession du cycle éligible à l'aide de la commune tel que défini dans la convention,
- à restituer l'aide octroyée par la commune de Marignier, dans l'hypothèse où le vélo concerné viendrait à être revendu dans un délai de 2 ans, durée de la convention

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

[Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».]

SIGNATURE